

MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le vingt-sept avril de l'an deux mille vingt-trois, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mmes PERRAD-RICHARD Pyrène, LABEYE Annie, PERCEVEAUX Sandrine, MACHET Gisèle, Mrs DANTIN Jean-Jacques, NAVETTE Éric, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume

Absents excusés : Mrs THIVILLON Aurélien, MONGOURDIN Lionel

Absents : LATOUR Laurent

Date de la convocation : 20 avril 2023

Secrétaire de séance : LABEYE Annie

SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote comme suit les subventions pour l'année 2023

- ✓ Association sportive novalaisienne (foot) : 50 €
- ✓ Les Papillons blancs : 50 €
- ✓ Locomotive : 50 €
- ✓ Amicale des Parents d'Elèves Meyrieux-Verthemex : 1200 €
- ✓ Athlétisme du lac d'aiguebelette : 50 €

TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE

La légalité d'un avancement de grade est désormais conditionnée par la détermination, en interne, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Il précise que si l'Assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

- la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;
- la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

Il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité : **100 % (nous n'avons qu'une seule personne fonctionnaire)** de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aire de jeux** : demander un devis à Transalp
- **Cérémonie du 8 mai** : RDV à 10h30
- **Fleurissement** : à la demande des responsables des hameaux
- **La Cure** : Mise en location à compter du 1^{er} juin 2023. Journée de nettoyage à prévoir dès que le plombier sera passé.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,
M. Jean-Jacques DANTIN

La secrétaire de séance,
Mme LABEYE Annie



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Annie Labeysse, the secretary of the meeting.